



Intervention au nom de l'Union européenne

par

S.E. Yves Haesendonck
Ambassadeur

Représentant Permanent de la Belgique
auprès des Institutions internationales à La Haye

lors du débat général
de la

9ème Assemblée d'Etats parties au Statut de Rome
de la Cour pénale internationale

New York, 6 décembre 2010

VERSION PRONONCE
- Courtesy english translation enclosed -

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée,

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne, de la Croatie*, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine* et de l'Islande**, pays candidats, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ainsi que de l'Ukraine, de la République de Moldavie, de l'Arménie et la Géorgie.

Permettez – moi tout d'abord de saluer les **Etats nouvellement parties** au Statut de Rome, appartenant à quatre continents différents. Quatre nouveaux Etats: le Bangladesh, les Seychelles, Sainte-Lucie et la République de Moldova, ont rejoint en effet, en 2010, le cercle des Etats parties au Statut de Rome, portant leur nombre à **114**. L'Union européenne s'en réjouit et s'engage à poursuivre ses efforts en vue de l'universalité et du respect de l'intégrité du Statut de Rome.

Cette session de l'Assemblée d'Etats parties est la première depuis la **Conférence de révision du Statut de Rome** qui a marqué une étape importante dans l'évolution de la Cour pénale internationale. L'Union européenne adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement un succès, notamment les organes de la Cour, les facilitateurs et le Président de notre Assemblée, l'ambassadeur Wenaweser, qui a mené la Conférence de révision aux résultats que nous connaissons tous.

Nous tenons également à remercier toutes les organisations de la **société civile** et, en particulier, la Coalition pour la Cour pénale internationale et ses membres pour leurs contributions précieuses avant et pendant la Conférence ainsi que pour leurs suggestions en ce qui concerne le suivi à apporter à ces travaux.

L'Union européenne salue également les efforts des **autorités ougandaises** pour l'organisation de cet événement dans leur pays.

Monsieur le Président,

Cette Conférence a clôturé avec succès ses débats au sujet de trois amendements au Statut de Rome, le premier sur l'article 124, le deuxième visant à étendre la compétence de la Cour en matière de crimes de guerre dans les situations de conflits armés non internationaux et le troisième relatif au crime d'agression. L'Union Européenne se réjouit de l'esprit du consensus qui a prévalu et qui a permis l'accord final. Nous pouvons affirmer que les travaux entamés à Rome sont maintenant conclus.

L'événement important qu'a constitué cette première conférence de révision du Statut de Rome a, par ailleurs, fourni l'occasion aux Etats, organisations internationales et représentants de la société civile présents à Kampala, de confirmer leur volonté de promouvoir le Statut, ainsi que de se livrer à un exercice de bilan de la justice pénale internationale.

* *La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.*

** *L'Islande continue à être membre de l'AELE et de l'Espace économique européen."*

Dans le cadre de cet exercice de bilan, quatre sujets fondamentaux du système du Statut de Rome ont été abordés. Cet exercice fructueux, qui s'est clôturé notamment par l'adoption de 2 résolutions et d'une déclaration, a permis de mettre nettement en évidence les domaines sur lesquels nous devons concentrer nos efforts.

Enfin, les Etats représentés ont eu l'occasion, dans le cadre de la Conférence de révision, de formuler officiellement des **engagements** concrets témoignant de leur détermination à renforcer encore le système de lutte contre l'impunité mis en place par le Statut de Rome, notamment par le biais de la coopération avec la Cour et de la mise en œuvre du principe de complémentarité.

L'Union européenne et ses Etats membres sont déterminés à **poursuivre la dynamique** favorable qui a caractérisé la première Conférence de révision et à mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les engagements formulés tant collectivement qu'individuellement. C'est avec plaisir que je vous annonce donc que le processus de révision des instruments de l'Union européenne en soutien à la Cour pénale internationale a d'ores et déjà été lancé. Le suivi des engagements de chaque Etat membre de l'Union européenne est par ailleurs encouragé par le biais d'un système d'échange d'information spontané interne à l'Union dont l'objet est de favoriser une mise en œuvre rapide de ces engagements.

A cet égard, je voudrais remercier le Président Santos de Colombie pour ses aimables propos à l'adresse de l'UE. Le soutien financier de l'UE pour renforcer le système nationale colombien de lutte contre l'impunité est un exemple de notre engagement concret pour la mise en oeuvre du principe de complémentarité.

Monsieur le Président,

En 2010 la Cour a poursuivi ses activités et sa mission. Elle vient notamment de débiter un troisième procès et d'ouvrir une nouvelle situation au Kenya.

Sur un autre plan, je voudrais également relever l'intérêt des **activités de sensibilisation et d'information** de la Cour à l'attention des populations locales. Ces activités sont en effet importantes en ce qu'elles contribuent à rendre la justice concrète et visible aux yeux des victimes. Ce thème a d'ailleurs été examiné dans le cadre de l'exercice d'inventaire à Kampala et de nombreux événements organisés en marge de la Conférence ont permis à de nombreuses victimes et à leurs communautés de participer directement aux débats et d'exprimer leurs attentes aux représentants de la Cour ainsi qu'aux délégués des Etats parties.

Monsieur le Président,

Le calendrier des activités de la Cour, six ans après l'ouverture de ses premières enquêtes, démontre un travail judiciaire soutenu, tant de la part du Bureau du Procureur, que de la Cour dans son ensemble. Force est de constater, cependant, que la Cour se heurte encore à certaines difficultés dont, et ce n'est pas la moindre, celle de **l'exécution des mandats d'arrêts délivrés**. En dépit de l'arrestation récente, en France, d'un nouveau suspect, l'Union européenne déplore que 8 personnes faisant, parfois depuis longtemps, l'objet d'un mandat d'arrêt délivré par la Cour, soient toujours en fuite. L'Union appelle à une concentration des efforts des Etats parties, en respect de leurs obligations de coopération, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble, pour ne plus permettre aux responsables présumés de crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre d'échapper à l'action de la justice. Il s'agit notamment de Bosco Ntaganda et de leaders de l'armée de résistance de Seigneur, dont Joseph Kony. Il s'agit aussi des trois mandats d'arrêt émis en relation avec le Darfour, contre MM. Harun, Kushayb et contre le Président Al Bashir, et qui n'ont pas été exécutés. A ce sujet notamment, l'Union européenne rappelle que la

résolution 1593 du Conseil de sécurité des Nations Unies impose notamment à un Etat non partie, le Soudan, des obligations de coopération avec la Cour. Elle regrette les violations, par cet Etat, de ses obligations internationales et manifeste son inquiétude face aux difficultés soulevées récemment par deux États parties quant à l'exécution de leurs obligations de coopération.

La lutte contre l'impunité ne sera efficace qu'à la condition d'un renforcement des efforts collectifs et individuels de **coopération avec la Cour**, mais aussi, et avant tout, d'une accentuation des efforts visant à développer les capacités nationales de poursuite et d'entraide judiciaire de tous les Etats, parties ou non au Statut de Rome, afin de permettre une mise en œuvre effective du principe de complémentarité, l'un des principes fondamentaux du Statut de Rome. Nous saluons aussi de ce point de vue les initiatives régionales, comme le réseau européen de points de contact en ce qui concerne les personnes responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, ou intergouvernementales, comme la Justice Rapid Response, et la Commission internationale humanitaire d'établissement des faits dont le but est d'améliorer ou de soutenir les capacités d'action nationales et internationales dans cette lutte contre l'impunité.

Ces conditions remplies, nous pourrions espérer que l'effet dissuasif de l'action de la Cour se fera sentir, tant dans les pays de situations que partout ailleurs.

Ces thèmes essentiels que sont la coopération et la complémentarité font partie de ceux, nombreux, dont cette Assemblée aura à traiter à la lumière des discussions au sein des groupes de travail de l'Assemblée en préparation de cette session et la qualité des rapports des facilitateurs sur les différents thèmes.

Monsieur le Président,

Cette **9^{ème} session** se trouve à un tournant du travail de la Cour mais également du travail des Etats parties. Les défis à relever sont nombreux, parmi lesquels outre l'examen et l'adoption du budget pour le neuvième exercice financier, figureront notamment :

- le suivi de la Conférence de révision;
- le début des travaux du groupe de travail sur les amendements et la définition des règles de travail du nouveau groupe. A ce sujet, il s'agira sans doute, d'abord d'organiser la procédure de travail de ce groupe pour en assurer l'efficacité ;
- l'examen de la gouvernance de la Cour et notamment de la relation entre l'Assemblée et la Cour et des questions liées au mécanisme indépendant de contrôle.

Mais il conviendra aussi que l'Assemblée se prépare à temps sur d'autres thèmes. Pensons par exemple à la nécessité d'entamer une réflexion sur la mise en œuvre concrète de l'article 36 §4 c du Statut concernant la procédure d'élection des juges ou au processus conduisant à l'élection du ou de la prochain(e) Procureur(e) de la Cour et de ses adjoints ou encore à la rationalisation des sessions de l'Assemblée, évitant, par exemple, des reprises de sessions consacrées uniquement à des élections.

Au lendemain de la Conférence de révision, tous ces points constituent une étape essentielle à franchir pour optimiser le fonctionnement de la Cour et améliorer son efficacité au moment où elle s'achemine vers la conclusion de son premier procès. Ces réflexions seront notamment menées dans le cadre des travaux de l'Assemblée sur la gouvernance. Comme elle l'a toujours fait dans le passé, l'Union européenne s'engage à contribuer de façon constructive aux débats et à la mise en œuvre de leurs conclusions.

Mr President,
Ladies and gentlemen,

I have the honour of speaking on behalf of the European Union, of the Candidate Countries Croatia*, the former Yugoslav Republic of Macedonia* and Iceland**, the Countries of the Stabilisation and Association Process and potential candidates Albania, Bosnia and Herzegovina, Montenegro, Serbia, as well as Ukraine, the Republic of Moldova, Armenia and Georgia.

First of all let me welcome the **new States Parties** to the Rome Statute. Four new states from four different continents – Bangladesh, the Seychelles, Saint Lucia and the Republic of Moldova – acceded to the Rome Statute in 2010, bringing the number of States Parties to **114**. The European Union welcomes this development and pledges to continue its efforts to achieve universality and preserve the integrity of the Rome Statute.

This is the first session of the Assembly of States Parties since the **Review Conference of the Rome Statute**, which was a milestone in the development of the International Criminal Court. The European Union would like to thank all those who helped to make the Conference a success, especially the organs of the Court, the facilitators and the President of our Assembly, Ambassador Wenaweser, who steered the Review Conference towards its outcome, which we all know about.

We should also like to thank all the **civil society** organisations, in particular the Coalition for the International Criminal Court and its members, for the valuable contributions they made before and during the Conference and for their suggestions as to follow-up.

The European Union would also like to commend the **Ugandan authorities'** efforts in organising the event in their country.

Mr President,

The Conference successfully concluded its discussions on the subject of three amendments to the Rome Statute: the first on Article 124, the second aiming to extend the Court's jurisdiction over war crimes in situations of non-international armed conflicts and the third on the crime of aggression. The European Union commends the spirit of consensus that prevailed and which enabled a final agreement to be reached. We may now say that the work initiated in Rome has finally reached fruition.

The first Review Conference of the Rome Statute was a major milestone and, moreover, provided a forum for the States, international organisations and representatives of civil society present in Kampala to reaffirm their resolve to promote the Statute and submit themselves to a stocktaking of international criminal justice.

That stocktaking addressed four fundamental issues in the Rome Statute system. This useful exercise culminated in the adoption of two resolutions and a declaration and clearly identified the areas on which we ought to concentrate our efforts.

* *Croatia and the former Yugoslav Republic of Macedonia continue to be part of the Stabilisation and Association Process.*

** *Iceland continues to be a member of the EFTA and of the European Economic Area.*

Lastly, the States represented at the Review Conference were able to make specific formal **pledges** showing their determination to strengthen the system for fighting impunity set up by the Rome Statute, in particular by cooperating with the Court and implementing the principle of complementarity.

The European Union and its Member States are determined to **keep up the momentum** which characterised the first Review Conference and implement the pledges made there, both collectively and individually, as soon as possible. I am therefore very pleased to be able to tell you that the process of reviewing the European Union's instruments for supporting the International Criminal Court has started already. Follow-up to the pledges made by each of the EU Member States is encouraged by a system of spontaneous information exchange within the Union which is designed to promote rapid implementation of these commitments.

In this context, I would like to thank President Santos of Colombia for his remarks addressed to the EU. The Union's funding to reinforce the national Colombian system to fight impunity is a concrete example of the EU's commitment to implement the principle of complementarity.

Mr President,

In 2010, the Court continued its activities and its mission. In particular, it has recently begun a third trial and opened an investigation into the new situation in Kenya.

On another level, I should also like to highlight the importance of the Court's work to **raise awareness and provide information** for local people. These activities are important as they help make justice something real and visible to the victims. This topic was also considered during the Kampala stocktaking and the many side events at the Conference gave many victims and their communities a chance to take a direct part in the discussions and to tell the representatives of the Court and the delegates from the States Parties what they expect.

Mr President,

Six years after the Court launched its first investigations, its schedule shows that the Prosecutor's Office and the Court as a whole are engaged in sustained judicial activity. However, it cannot be denied that the Court is still facing certain difficulties, not least in **enforcing its arrest warrants**. Although another suspect has recently been arrested in France, the European Union deplores the fact that eight people being sought under ICC arrest warrants, some for a long time, are still on the run. The Union calls for more focused efforts from the States Parties, in line with their cooperation obligations, and from the international community as a whole, to prevent the alleged perpetrators of genocide, crimes against humanity or war crimes from escaping justice any longer. Those concerned are Bosco Ntaganda and the leaders of the Lord's Resistance Army, including Joseph Kony. Three arrest warrants have also been issued in relation with Darfur – for Ahmad Harun, Ali Kushayb and President Al Bashir – but have not been enforced. In this regard in particular, the European Union points out that UN Security Council Resolution 1593 imposes obligations not least on a non-State Party – Sudan – to cooperate with the Court. It regrets Sudan's infringements of its international obligations and expresses concern about the difficulties recently raised by two States Parties in relation to the performance of their cooperation obligations.

Efforts to combat impunity will not be effective unless there is greater collective and individual **cooperation with the ICC** and also, above all, unless all States, whether or not they are parties to the Rome Statute, step up their efforts to develop their national prosecution and mutual legal assistance capabilities, so that the principle of complementarity, one of the fundamental principles

of the Rome Statute, can actually be put into effect. In this connection we welcome regional initiatives, such as the European Network of Contact Points in respect of persons responsible for genocide, crimes against humanity and war crimes, and intergovernmental initiatives such as Justice Rapid Response and the International Humanitarian Fact-Finding Commission, which are designed to improve and support national and international ability to act against impunity.

If these conditions are met, we hope that the deterrent effect of Court action will make itself felt, both in the countries concerned and elsewhere.

These essential topics of cooperation and complementarity are among the many issues which the Assembly will have to tackle in the light of the preparatory discussions in the Assembly's working groups and the quality of the facilitators' reports on the various topics.

Mr President,

This **ninth session** falls at a turning point in the work of the ICC, but also of the States Parties. There are many challenges to be tackled, in addition to consideration and adoption of the budget for the ninth financial year, including:

- follow-up of the Review Conference;
- the start of proceedings in the new Working Group on Amendments and definition of its rules of procedure. It will probably be necessary to arrange the Working Group's working procedure first of all, to make sure that it can work effectively;
- examination of ICC governance, in particular relations between the Assembly and the Court and issues relating to the Independent Oversight Mechanism.

Timely preparations will also need to be made on other matters. Take, for example, the need to start consideration of implementation of Article 36(4)(c) of the Statute concerning the procedure for electing judges or the process leading to the election of the future Court Prosecutor and his (or her) deputies or the rationalisation of the Assembly's sessions, for example to avoid resuming sessions devoted solely to elections.

Following the Review Conference, it is essential to deal with all these issues to optimise the workings of the Court and improve its efficiency at a time when the Court is moving towards the conclusion of its first trial. This reappraisal will mainly be made in the context of the Assembly's work on governance. Just as it has always done in the past, the European Union undertakes to make a constructive contribution to discussions and to the implementation of the conclusions.
